

Club-Utilisateurs

Séance du 27 juin 2014

Présent(s) : Florian FAIVET et Valérie FRANCE (SMTC).

Absent(s) : Valérie DIETEMANN (Lachapelle-sous-Rougemont), Philippe MEINEN (Delle), Valérie BROCHET (Villars-le-Sec), Carole POLARD (Lachapelle-sous-Chaux), Marie GATSCHINE-HENNEQUIN (Bavilliers), Patrick GIRAULT (Lachapelle-sous-Chaux), Serge GREMILLOT (Sermamagny), Alain ICHTERS (Anjoutey), Isabelle MEUDRE (Réchésy), Matthieu RETAUX (Cravanche).

Absent(s) excusé(s) : Karine BEN (Giromagny), Marie ROBINET (Pérouse), Albert RUCHTY (Chèvremont), Emmanuel STEINER (CCPSV), Sandrine VACHET (Montreux-Château), Catherine VOLKRINGER (Montreux-Château).

Assistai(en)t : Stéphane RIGOULOT.

Stéphane Rigoulot, ouvre la séance à 14h en remerciant les participants de leur présence. Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

POINT SUR LES INTERVENTIONS

Stéphane Rigoulot présente l'analyse des statistiques des interventions du service sur 2013 et 2014.

A la demande des participants qui souhaitent plutôt avoir un aperçu des progiciels emagnus en terme d'ergonomie et de fonctionnalités et également des réponses à leurs questions sur la mise en oeuvre de la dématérialisation, ce point est abandonné.

Nous décidons donc de nous déplacer dans la salle de formation informatique du SIAGEP afin de voir le progiciel comptable et faire le tour de leurs questionnements.

ATTENTES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Stéphane Rigoulot montre aux participants comment procéder lors de l'envoi de flux dématérialisés à la trésorerie depuis le progiciel comptable emagnus.

Il est rappelé que le SIAGEP a proposé à ses collectivités adhérentes une solution logiciel pour la signature des flux, la transmission en trésorerie et au contrôle de légalité. Pour cela, le SIAGEP a demandé à ses adhérents info de signer un avenant à la convention initiale d'adhésion au service au titre de la maintenance des progiciels Berger-Levrault.

Il est précisé que les certificats numériques ne sont pas intégrés à l'offre du SIAGEP.

Monsieur Rigoulot embraye sur une présentation du progiciel emagnus gestion financière 2009, ses

analogies avec MAGISTER et ses nouvelles fonctionnalités ainsi que la dématérialisation et le traitement dans le eParapheur :

- ✓ édition de suivi budgétaire pluri-annuel ;
- ✓ gestion intégrée de la dématérialisation des pièces justificatives ;
- ✓ duplication de liquidations ;
- ✓ contrôle de flux comptable Xemélios intégré ;
- ✓ contrôle de flux budgétaire intégré ;
- ✓ connexion avec le parapheur et le Tiers de Télétransmission ;
- ✓ gestion de sauvegardes automatiques des bases et des données de dématérialisation ;
- ✓ automatisation des mises à jour de données réglementaires et des mises à jour logicielles.

Monsieur Rigoulot précise qu'Emagnus « comptabilité » est également disponible sur une autre version pour les collectivités plus importantes (communes importantes ou intercommunalités), avec pour différenciateurs :

- ✓ gestion des bons de commande ;
- ✓ gestion analytique sous deux axes ;
- ✓ d'autres normes comptables que les nomenclatures traditionnelles (M14 et M4x), les plus courantes dans les collectivités territoriales (par exemple la M832) ;
- ✓ la personnalisation des listes et leur impression, permettant de créer ses propres grilles d'analyse budgétaire.

Les participants ont ensuite posé des questions dont voici une liste avec la réponse donnée :

Questions	Réponses
<p><u>Aspect matériel</u>: avis sur l'achat de serveur hyperviseur pour virtualiser un serveur dédié par application métier ?</p>	<p>D'après les prérequis Berger-Levrault, validation d'un serveur Xéon en respectant les prérequis au niveau RAM de chaque progiciel. Attention également à l'espace disque qui est susceptible d'augmenter considérablement avec la mise des procédures de dématérialisation.</p>
<p><u>Les certificats numériques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ combien de certificat acheter ? ➤ Si un élu possède un certificat dans une autre collectivité ? 	<p>Les certificats sont nominatifs et doivent correspondre à une personne physique. Les certificats doivent être de type RGS**.</p> <p>Actuellement, les flux comptables comme les flux ACTES (actes soumis au Contrôle de Légalité) ne véhiculent pas le rôle de l'élu donc oui, si l'élu possède un certificat dans une autre collectivité, il peut l'utiliser dans la vôtre. Toutefois, un certificat RGS** contient bien les nom et prénom ainsi que le rôle (Président de .., Maire de ..., ou vice-président de ...)</p>

<p>➤ Si le signataire souhaite déléguer la signature des flux à un responsable ou un autre élu ?</p>	<p>Les certificats sont nominatifs et permettent d'apporter une valeur probante de la validation par signature du titulaire. Il n'est pas envisageable qu'un maire ou un président de collectivité locale donne son certificat numérique à un tiers.</p> <p>Il faut dans ce cas acquérir un certificat pour chaque délégataire.</p> <p>Dans le eParapheur, les élus pourront choisir de déléguer la signature des flux de manière temporaire vers un autre signataire.</p>
<p><u>Procédure à suivre ?</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification des prérequis matériels ➤ Achat d'emagnus, prendre contact avec Berger-Levrault ➤ Convention avec la trésorerie pour le passage au PES ➤ Réalisation de la phase de test PESOS ➤ Réflexion sur l'archivage des pièces justificatives numérisées ➤ Achat du certificat numériques auprès d'un prestataire « autorité de certification » <p>L'achat de la licence emagnus est la première étape une fois vérifiés les prérequis matériels (serveur et machines clientes).</p> <p>L'achat du certificat peut intervenir à n'importe quel moment mais n'aura d'utilité pour la trésorerie qu'au moment venu du passage en phase de production PESv2. Il faut compter 2 à 3 semaines pour être livrés.</p> <p>Il est nécessaire de réfléchir en amont à la gestion des pièces justificatives dématérialisées.</p>

17H02, l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane Rigoulot clôt la séance en indiquant qu'un compte-rendu de cette réunion sera disponible sur le site Internet du SIAGEP.